



Résolution générale

Congrès CCRF-FO de SETE (34) les 25 et 26 janvier 2023

Le Congrès du Syndicat National CCRF Force Ouvrière, réuni à SETE (34) du 25 au 26 janvier 2023, réaffirme plus que jamais, avec force, son indéfectible attachement aux principes de la Charte d'Amiens, fondateurs de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière : liberté, indépendance, laïcité et solidarité.

C'est dans ce cadre que le Congrès entend déterminer son action de défense des intérêts matériels et moraux des personnels de la DGCCRF.

Le Congrès réaffirme que seul le syndicalisme libre et confédéré est en mesure de défendre le Service Public et le statut des personnels.

Le congrès approuve et fait sienne les résolutions de la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière adoptées lors de son dernier congrès réuni à NANCY du 14 au 17 juin 2021. Il affirme aussi son soutien indéfectible à la Fédération des Finances Force Ouvrière.

Parce qu'elle remet en cause le statut général des fonctionnaires, les statuts particuliers, porteurs des valeurs républicaines, garants des principes de neutralité du service public, le Congrès affirme sa totale opposition à la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 et en demande l'abrogation.

Sur le plan interprofessionnel, le Congrès fait sienne les revendications et positions de la Confédération générale du travail Force Ouvrière et rappelle sa totale opposition à la réforme de l'assurance chômage et à celle des retraites.

Le congrès exige le respect des organisations syndicales au travers d'un réel dialogue social.

DEFENDRE LES AGENTS ET LES MISSIONS DE LA DGCCRF

Le congrès dénonce les effets dévastateurs, tant sur l'exercice des missions que sur le personnel, des plans d'actions successifs appliqués à la DGCCRF, y compris le plan de transformation 2019 de la DGCCRF qui n'est qu'un nouveau plan de gestion de la pénurie durable en effectifs.

Le congrès réaffirme avec force que :

- **la DGCCRF joue un rôle essentiel au sein du Ministère de l'Economie**, par sa présence sur le terrain et sa connaissance fine du tissu économique local et national et de la situation des entreprises, indispensables à l'application d'une politique économique éclairée ;
- la DGCCRF est la seule administration vouée à la protection économique du consommateur et à sa sécurité et ce dans un contexte où la précarité et la vulnérabilité touchent une part de plus en plus importante de la population ;
- la DGCCRF est une administration stratégique à vocation économique, qui n'aurait jamais dû être atomisée dans des structures interministérielles et voir rompue sa chaîne de commandement ;
- **aggraver encore son démantèlement dans le cadre des projets en cours (Police de l'alimentation, fusion des Secrétariats Généraux,...), raboter ses missions et amoindrir sa capacité de présence sur le terrain par une politique aveugle de réduction des effectifs et de mutualisations multiformes ne peut conduire qu'à sa destruction totale.**

Il exige la reconnaissance du caractère prioritaire des missions de la DGCCRF, assortie des créations d'emplois permettant le bon exercice de l'ensemble des missions.

Le congrès constate et réaffirme que :

- le plan stratégique actuellement en place à la DGCCRF n'a rien d'ambitieux ;
- il est purement dogmatique et consiste uniquement à répondre à une contrainte de réduction budgétaire en utilisant les leviers AP 2022 : priorisation, suppressions et externalisations de missions, mutualisations, interdépartementalité, e.administration. ;
- face à une équation à multiples inconnues (organisation territoriale à la main des Préfets, évolution et répartition des effectifs aléatoire, brouillard entretenu sur le périmètre des missions, ...) ce plan stratégique à horizon 2025 relève de l'absurdité ;
- l'inquiétude des agents va grandissante, la perte de confiance est totale, les conditions de travail se dégradent de manière alarmante, le management par le stress se généralise et les pathologies caractéristiques des troubles psychosociaux se multiplient.

Le congrès dénonce les pistes d'évolution, de priorisation et d'abandon de missions préconisées par la DGCCRF dans le cadre de son plan stratégique, qui trouvent leur origine dans l'inadéquation missions/moyens, consécutivement à la baisse drastique des effectifs. Ces pistes sont recherchées alors même qu'aucun vrai débat de fond n'est intervenu sur nos missions de service public, leur organisation et l'adéquation nécessaire des moyens à mettre en œuvre.

Le congrès considère qu'il n'appartient pas à une organisation syndicale telle que FO d'entrer dans des propositions de désengagement de l'Etat sur des missions régaliennes de contrôle économique et de protection des consommateurs, dont le seul objectif est de diminuer le nombre de fonctionnaires et faire des économies budgétaires. **Le syndicat CCRF-FO ne se placera pas en situation de cogestion de projets de réformes destructrices.**

Concernant l'accueil des consommateurs, le congrès considère que le simple signalement de manquements basiques (publicité des prix, DLC...) sur un site dédié n'est pas de nature à pallier l'absence d'accueil physique et téléphonique des consommateurs. Le traitement informatisé des signalements génère une vraie insatisfaction des consommateurs auprès des services d'enquêtes.

Le congrès n'est pas opposé au progrès technique ni à tout ce qui peut faciliter le travail des agents, mais affirme que, sous couvert de modernisation, **l'e.administration** se heurte notamment à la fracture numérique et cache indéniablement un recul des services publics.

Le congrès s'oppose à toute participation d'agents CCRF dans le Réseau France Service.

Concernant la sécurité sanitaire de l'alimentation, le congrès constate que la culture, les méthodes, les champs d'intervention et la finalité des missions de la DGCCRF et de la DGAL sont totalement différents mais se complètent: la DGCCRF est une administration d'enquêtes et de police économique et son cœur de métier est la recherche de la fraude et non pas l'audit. Chacune de ces deux directions doit pouvoir conserver ses prérogatives.

La concurrence acharnée et la recherche de profits à moindre coût conduisent irrémédiablement à des pratiques douteuses, souvent dangereuses pour la santé et la sécurité des consommateurs et qui résulte parfois d'une pression de donneurs d'ordre qui résulte parfois d'un déséquilibre concurrentiel.

Le congrès constate que la multiplication des scandales à la fraude sanitaire et à la fraude économique se succèdent et démontrent toute la nécessité de préserver dans toutes ses dimensions (qualité, sécurité, concurrence) et de renforcer la DGCCRF, service d'enquêtes totalement indépendant des entreprises agro-alimentaires.

La DGCCRF doit se consacrer, à l'abri des lobbies, à son cœur de métier en matière alimentaire, qui est la lutte contre la fraude (qui regroupe tromperies de toute nature, falsifications et détention de produits falsifiés ou toxiques) et l'information du consommateur sur les aliments (INCO ; allégations nutritionnelles et de santé, compléments alimentaires...)

Il affirme qu'il est indispensable de préserver et de renforcer la DGCCRF dans toutes ses dimensions (qualité, sécurité, concurrence), en tant que seule administration en compétence pour enquêter au service de la lutte contre les fraudes et de l'ordre public économique.

Le congrès considère que la DGCCRF est une administration une et indivisible et exige la reconstruction d'une DGCCRF cohérente et efficace.

En conséquence, le congrès revendique :

- **La nécessaire confirmation de la dimension nationale des politiques publiques dévolues à la DGCCRF, assortie d'une garantie de la gestion des missions, des moyens et des personnels CCRF par la DGCCRF.**
- **L'engagement d'une politique ambitieuse au travers d'un réel projet stratégique.**
- **La redéfinition des structures CCRF dans une dynamique assurant une véritable chaîne de commandement pour l'ensemble de nos missions, de l'échelon central jusqu'aux niveaux déconcentrés, avec l'implantation de postes d'Inspecteurs Principaux (IP) dans chaque département afin que chaque agent CCRF soit placé sous l'autorité d'un cadre CCRF.**
- **Un abondement significatif en effectifs, permettant le plein exercice de l'ensemble de nos missions de service public.**
- **Le maintien de l'ensemble des implantations départementales et infra-départementales.**

Le congrès réaffirme la nécessité des liens privilégiés et indispensables entre la DGCCRF et le SCL (Service Commun des Laboratoires) pour :

- **assurer un bon niveau d'expertise en toute indépendance et neutralité**
- **et maintenir un haut niveau de mise au point de nouvelles méthodes d'analyses permettant de détecter les fraudes émergentes.**

EXIGER DES EFFECTIFS ET MOYENS - AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le congrès exige l'arrêt des suppressions d'emplois dans une DGCCRF déjà exsangue.

Le congrès constate que le démantèlement de la DGCCRF, le carcan DDI/DIRECCTE et la baisse drastique des effectifs continuent de rendre la situation de plus en plus catastrophique, tant pour l'exercice des missions de service public de protection du consommateur que pour les agents, soumis à des risques psychosociaux intenses et prolongés.

Il dénonce les conséquences de l'interministérialité sur la gestion du personnel DGCCRF et revendique une gestion nationale directionnelle des effectifs et des actes de gestion.

Concernant l'organisation territoriale de la DGCCRF, le congrès dénonce :

- la ferme volonté du Ministre et de la Direction Générale de généralisation de l'interdépartementalité sous toutes ses formes (mutualisations interdépartementales, IP bi-départementaux, fusion d'équipes, fusion de structures) ;
- l'opacité qui entoure les projets en cours, source de démotivation et de souffrance au travail.
- l'attitude de la direction générale qui abandonne ses agents placés en DDI au prétexte qu'ils relèvent dorénavant et totalement des SGCD et dont on perçoit les limites chaque jour un peu plus

L'interdépartementalité revient à s'attaquer aux conséquences du mal plutôt qu'à ses racines (manque flagrant d'effectifs), ne fait que déplacer les problèmes en les aggravant et préfigure la disparition à terme des petites structures départementales, que le congrès refuse.

Le congrès constate, par ailleurs, que des mutualisations régionales sont encore et toujours mises en place par les Pôles C, à la hussarde et allant bien au-delà de ce qui était prévu à l'origine (mutualisations des compétences rares), générant un « sur-stress » permanent et obligeant des agents multi-polyvalents à travailler dans des conditions intenable.

Le congrès s'oppose à la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat sur le mode « modularité », « fusions » et « mutualisations », qui préfigurent une atomisation et la destruction du Service Public républicain auquel FO est viscéralement attaché.

Le congrès dénonce la multiplication des appels à candidature sur profil (fiches de poste) à la DGCCRF.

Le congrès exige le rétablissement de CAP de plein exercice qui permet de garantir la transparence et l'égalité de traitement sur les mobilités et les avancements de carrière des agents.

Il exige également :

- la mise en place d'une procédure permettant à l'administration de publier les effectifs cibles et réels préalablement aux demandes de mutation ;
- la suppression de la règle des 2 ou 3 ans à résidence ;
- la suppression de la condition de double domiciliation liée au rapprochement de conjoint.

Le congrès constate l'échec de la fusion des secrétariats généraux des Préfectures et des DDI qui conduit à une situation fortement dégradée et dont les agents CCRF sont les principales victimes du fait de l'inaction de sa direction générale.

Le congrès refuse la mutualisation inter-services du contentieux et l'intégration des agents CCRF chargés du contentieux dans les secrétariats généraux communs.

Le congrès dénonce une fois de plus le poids des indicateurs CCRF, utilisés comme des objectifs à atteindre coûte que coûte et qui concourent à la perte de sens général des missions CCRF, en transformant les agents en pourvoyeurs de bûchettes en lieu et place d'enquêteurs.

Ces indicateurs cantonnent le rôle de « pilotage » des Pôles C des DREETS à une surveillance étroite et constante de leur réalisation, déclinée en DDI et qui est de plus en plus pesante pour les agents, avec une problématique « management » très préoccupante.

Le congrès constate que les indicateurs servent parfois d'alibi à certains cadres pour sanctionner des représentants syndicaux dont les mandats ne leur permettent pas de réaliser les objectifs qu'ils leur ont été assignés.

Plus généralement, le congrès dénonce toutes actions ou tentatives d'action permettant l'intimidation à l'encontre des représentants syndicaux.

Le sens de l'action des Pôles C, extrêmement mal perçu, conduit au sein des diverses structures à de graves troubles psychosociaux. Ce phénomène est aggravé par la multiplicité des donneurs d'ordres en DDI.

Le congrès exige une réelle revue des indicateurs, trop technocratiques et décalés de la réalité et des moyens du terrain.

Le congrès est très favorable à tout ce qui est susceptible d'améliorer les conditions de travail des agents. **Il dénonce tout détournement des outils du nomadisme**, qui seront mis en place que dans le cadre du projet de développement d'outils numériques au service des agents, qui viseraient en premier lieu à favoriser l'interdépartementalité et à accroître le rendement des enquêteurs.

Compte tenu des **pratiques de management** qui sont à déplorer dans certaines unités (pression des indicateurs, culpabilisation), le congrès alerte sur le fait que ces outils pourraient, en effet, être détournés et aggraver encore la souffrance au travail.

En revanche, il revendique le retour à l' « informatique métier » répondant aux besoins des agents de la CCRF.

Le congrès s'oppose à la politique de la Direction Générale de favoriser le développement d'outils numériques (qui devraient être au service des agents) en échange de la perte supplémentaire d'effectifs CCRF dans le cadre des contrats de modernisation.

Le congrès exige l'harmonisation par le haut de l'organisation du temps de travail et du télétravail pour l'ensemble des agents CCRF.

Il demeurera très vigilant quant à sa mise en œuvre dans les services et refuse qu'il soit un palliatif au manque de moyens et une justification aux suppressions d'emplois et d'implantations départementales.

Le congrès dénonce la désertification de l'encadrement de proximité à laquelle l'administration de la CCRF tente de pallier par le détournement du statut d'Inspecteur Expert (I.E.), utilisant les agents concernés comme des IP « au rabais ».

Il constate que cette fonction d'I.E. « encadrants » engendre des risques psychosociaux importants, tant pour le personnel que pour l'I.E. lui-même (manque de légitimité et de reconnaissance).

Il rappelle qu'à l'origine, l'Inspecteur expert devait être un grade de débouché pour les Inspecteurs en fin de carrière indiciaire A et n'ayant pas postulé pour l'encadrement.

Le congrès s'oppose à la nomination d'agents I.E. à des fonctions d'encadrement et exige le déploiement, dans chaque unité CCRF, jusqu'au niveau infra départemental, de personnels CCRF de statut cadre.

Le congrès est opposé à la fusion des instances dans la Fonction Publique, qui relègue les questions de santé au travail au second plan et marque une profonde régression sociale.

Il exige :

- **que le Ministère de l'Economie et des Finances soit en mesure d'assurer sa responsabilité d'employeur envers ses agents en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail ;**
- **une véritable réflexion au niveau ministériel et directionnel sur l'amélioration des conditions de travail des agents CCRF, sur la protection de leur santé et de leur sécurité au travail ainsi que sur l'organisation du travail et ses impacts sur la santé physique et mentale des agents.**

Le congrès affirme que les agents doivent de toute urgence retrouver des perspectives professionnelles et personnelles à la hauteur de la dimension du service public dont ils ont la charge.

AMÉLIORER LES TRAITEMENTS ET LES CARRIÈRES

Le congrès dénonce avec force la politique d'austérité salariale pratiquée par les gouvernements successifs, qui a pénalisé durement le niveau des traitements et des pensions ainsi que l'attractivité de l'emploi public.

Il s'insurge contre la baisse continue du pouvoir d'achat de l'ensemble des personnels, qui n'a pas été compensé par la hausse de 3,5% du point d'indice en juillet 2022.

Le congrès dénonce les dérives d'une DGCCRF qui a anticipé la fin des CAP de promotions et a poursuivi ses nominations au choix selon ses propres critères d'évaluation du mérite.

Le congrès dénonce :

- **l'aberration de l'emploi fonctionnel en détachement d'Inspecteur Expert (I.E.), qui ne correspond en rien au grade de débouché pour les inspecteurs revendiqué par CCRF-FO et qui a démontré toutes ses limites (I.E. exerçant des fonctions ne correspondant plus à l'expertise sur laquelle ils ont été nommés ; I.E. en fin de position de détachement contraints de demander une nomination dans l'emploi d'I.E. sur un autre emploi que le précédent...)**
- **la politique directionnelle de nomination à la fonction d'Inspecteur Expert, basée sur une pseudo-méritocratie, se traduisant notamment par la nomination d'agents en milieu de carrière qui bloque les inspecteurs les plus anciens et engendre de graves discriminations ;**

- le principe du classement régional des candidatures, totalement opaque ;
- la précarité dans laquelle vont se retrouver les I.E suite à l'adoption de la nouvelle doctrine administrative et qui devrait conduire à plus de servitude vis à vis de la hiérarchie

Le congrès exige l'abandon de cette nouvelle doctrine décidée en catimini et demande la mise en place d'un véritable groupe de travail du Comité Social d'Administration de Réseau consacré à l'emploi d'Inspecteur Expert et aux perspectives de création d'un véritable grade de débouché pour la catégorie A qui existe d'ailleurs au sein d'autres directions relevant de Bercy.

Le corps des agents de catégorie A représente actuellement plus des 2/3 des agents de la DGCCRF et, pour le congrès, il est inconcevable qu'ils n'aient pas une réelle perspective de carrière via un grade de débouché.

Le congrès affirme que l'évolution des missions, la technicité et l'adaptation permanente demandée aux agents de la DGCCRF doivent conduire à des mesures générales d'amélioration des carrières et du régime indemnitaire pour tous correspondant aux attentes des personnels.

Le congrès revendique :

- Le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 par l'ouverture immédiate de véritables négociations salariales au niveau national, par l'augmentation a minima de 20% de la valeur du point d'indice.
- L'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation dans le statut général.
- La non-application du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), ou de tout autre dispositif de rémunération au mérite.
- Un démarrage de la grille à 120% du SMIC pour la catégorie C, 140% du SMIC pour la catégorie B et 160% du SMIC pour la catégorie A.
- Une amplitude indiciaire de coefficient 6 entre le bas de la grille et le haut de la grille.
- L'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire, soumis à retenue pour pension.
- Pour l'ensemble des personnels des catégories A, B et C une véritable réforme de la grille indiciaire incluant de réels grades de débouché.
- Pour les catégories C et B une carrière linéaire avec deux grades maximum par corps et passage automatique dans le second grade, par ancienneté acquise dans le dernier échelon du premier grade.
- La suppression de l'échelon « stagiaire », IM 321, qui est inférieur aux premiers échelons de B.
- Le rétablissement des réductions d'ancienneté d'échelon, mais de manière décontingentée,
- Le rétablissement d'un Plan Ministériel de Qualification (promotion par changement de corps) permettant le déblocage des carrières.
- Une augmentation significative des taux de promotion.
- L'égalité de traitement en termes d'avancement quelles que soient les fonctions exercées.
- La transformation de l'emploi fonctionnel d'Inspecteur Expert (I.E.) en grade de débouché.

- En cas d'extinction de corps de la catégorie C, un plan de promotion pluriannuel spécialement calibré, accessible à tous les agents de cette catégorie, indépendamment des fonctions exercées et que les deux voies de promotions soient offertes (promotion au choix et concours interne spécialisé).
- Pour les contrôleurs, des promotions de B en A supplémentaires.
- La prise en compte prioritaire du critère d'ancienneté pour les tableaux d'avancement, les listes d'aptitude et la nomination dans un emploi fonctionnel. La qualité du dossier doit être un critère d'appréciation permettant de trancher en cas de nécessité.
- Le passage automatique au grade supérieur 6 mois avant leur cessation d'activité et le passage au corps supérieur pour les agents classés dans le dernier grade de leur corps, sur place.
- Le maintien de l'intégralité du régime indemnitaire pour les agents en situation de congés de longue maladie et de longue durée.
- L'amélioration du régime indemnitaire des stagiaires ENCCRF, prenant en compte la réalité des dépenses engagées, notamment des frais de repas lors des stages pratiques.
- La revalorisation de l'indemnité de résidence et l'augmentation de son taux par un reclassement des zones géographiques, afin de tenir compte du prix de l'immobilier.
- La pérennité du dispositif de compensation de la hausse de la CSG pour compenser la perte de revenu.

Le congrès exige que soit enfin mis fin à toute discrimination pénalisant le déroulement de carrière de l'agent, notamment basée sur la maladie, le handicap, le sexe, l'âge et tout particulièrement sur l'activité syndicale.

Il exige que l'activité syndicale des agents soit prise en compte par leur structure administrative à tous les niveaux dans la programmation de leur activité.

LUTTER CONTRE L'INDIVIDUALISATION DES CARRIERES

Le congrès réaffirme son opposition au dispositif d'entretien professionnel, qui a pour objectifs :

- de valoriser la performance et la rentabilité au détriment de la qualité du service public et de la santé des agents,
- et d'instaurer l'individualisation des carrières et rémunérations au détriment des garanties collectives.

Le congrès est radicalement opposé à la fixation d'objectifs chiffrés individuels.

Le congrès refuse toute mesure visant à substituer l'indemnitaire à l'indiciaire et tout « paquet salarial » se substituant à l'augmentation du point d'indice.

AMELIORER LA FORMATION

Formation initiale :

Le congrès affirme son attachement :

- au concours national comme seul moyen de recrutement pour entrer dans la Fonction Publique (tout en respectant notamment le taux d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés),

- et à une formation initiale basée sur le principe de l'alternance (stage théorique / stage pratique).

Il réaffirme que la formation initiale doit permettre l'acquisition d'une connaissance approfondie de toutes les missions de la DGCCRF et doit intégrer un volet de préparation au premier poste.

Le congrès revendique :

- **Un réel accompagnement par l'équipe pédagogique de l'ENCCRF.**
- **La prise en compte par l'administration de tous les besoins d'hébergement des stagiaires, et, à défaut, que tous les frais engagés soient couverts.**
- **La mise en place d'un véritable tutorat lors du stage pratique et de la prise de poste, sur la base du volontariat, sans définition d'objectifs et en prenant en compte le temps consacré à cette tâche dans la charge de travail du tuteur.**

Formation continue :

Le congrès rappelle que :

- La **formation en ligne** ne doit en aucun cas se substituer à la formation en présentiel.
- La formation continue ne doit pas disparaître au profit des JTR (Journées Techniques Régionales).

Le congrès dénonce les conditions déplorables de prise en charge financière des formations régionales et des JTR depuis la mise en place des grandes régions.

Le congrès revendique la multiplication des formations au plus près des agents, telles que les Formations Nationales sur Site Régional (FNSR).

Il exige, par ailleurs, que les **formateurs occasionnels**, tout comme les **tuteurs**, soient soutenus dans leur implication.

Le congrès revendique l'abrogation du compte personnel de formation (CPF) qui conduit à l'individualisation des droits sans rien apporter aux agents.

DIALOGUE SOCIAL

Le congrès dénonce la désinvolture de la DGCCRF au regard de ses obligations en matière de dialogue social. Il constate que le manque de respect vis à vis des représentants syndicaux s'est encore aggravé lors de la dernière mandature.

En effet, la multiplication de simples réunions d'information faisant « le point » sur des décisions prises en amont en dehors de toute concertation avec les OS ne saurait en aucun cas être assimilée à un vrai dialogue social.

A ce propos, la proposition de CCRF-FO d'inclure la demande d'augmentation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT) au même niveau que d'autres directions de Bercy dans le protocole d'accord avait été écartée de façon incompréhensible par l'administration alors même que le ministère le recommandait.

Le congrès constate le départ précipité de sa directrice générale et espère que la nouvelle direction sera davantage à l'écoute et plus respectueuse des représentants des personnels.

DEFENDRE LES RETRAITES

Le congrès se félicite de la détermination de FO à défendre la retraite par répartition, garante de la solidarité intergénérationnelle telle que fondée sur le régime général et les régimes complémentaires, les régimes particuliers existants, le code des pensions civiles et militaires de retraites.

Le congrès affirme que le Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite est partie intégrante du Statut Général des fonctionnaires. Son articulation avec le principe de carrière justifie pleinement la référence aux **six derniers mois d'activité** pour le calcul de la pension.

Il rejette la réforme des retraites initiée par le gouvernement et s'oppose fermement à tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation.

Cette réforme, qui fait peser des économies sur le dos des agents, est inacceptable et injustifiable. D'autres moyens de financer les retraites sont possibles, à commencer par l'augmentation des salaires qui entraîne mécaniquement l'augmentation des cotisations.

Le congrès revendique :

- **Un taux de remplacement de 75%,**
- **L'intégration des primes dans le traitement indiciaire pour le calcul des droits à pension,**
- **La garantie de pouvoir partir à 60 ans avec une retraite complète,**
- **La suppression de la décote,**
- **Le retour d'un dispositif attractif permettant de cesser plus tôt son activité comme la cessation progressive d'activité et le congé de fin d'activité.**

PRESERVER LA PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE

Le congrès rappelle que le système de protection sociale, basé sur la cotisation est garant d'égalité et de solidarité entre les salariés, les citoyens.

Il réaffirme son attachement à une Sécurité sociale qui assure une couverture à 100 % des assurés sociaux, fidèle aux objectifs de ses créateurs en 1945.

Il dénonce la politique de réductions des dépenses de santé qui conduit à faire supporter à la protection sociale complémentaire les remboursements résultant de cette politique.

Le congrès revendique le maintien du financement de la protection sociale collective fondée principalement sur le salaire différé (cotisations salariales et patronales) et s'oppose à la fiscalisation croissante de la protection sociale collective par le biais de transfert des cotisations sociales vers la CSG.

DEFENDRE L'ACTION SOCIALE « FINANCES »

Face aux difficultés croissantes rencontrées par les agents, le congrès revendique une réelle politique d'action sociale, qui permette d'améliorer les conditions de vie de tous les agents, actifs et retraités.

Il dénonce les attaques récurrentes dont l'action sociale « Finances » fait l'objet, au motif d'une soi-disant nécessité d'harmonisation interministérielle, ayant montré de lourds dysfonctionnement notamment en matière de subvention de restauration collective.

Le congrès exige :

- **Le maintien et le développement d'une action sociale ministérielle de haut niveau.**
- **Le maintien des délégations départementales de l'action sociale et des comités départementaux de l'action sociale (CDAS).**

DÉVELOPPER LE SYNDICALISME LIBRE ET INDÉPENDANT - RESISTER - LUTTER

Le congrès affirme que, face à la destruction généralisée des acquis sociaux et aux attaques sans précédent contre le statut de la Fonction Publique, il est plus que jamais indispensable de renforcer Force Ouvrière, syndicat libre et indépendant, garant de la défense des droits collectifs et rempart contre les politiques d'austérité et d'individualisation.

Le congrès mandate le Bureau national et demande à toutes les sections et à l'ensemble des militants de faire de la syndicalisation leur priorité en développant de nouvelles implantations et en renforçant les structures existantes par l'augmentation du nombre d'adhérents.

Le développement syndical doit passer par l'affirmation de nos positions et l'explication de nos analyses à tous les niveaux de l'organisation.

Le congrès appelle tous les militants à la résistance et à informer, transmettre, expliquer et mobiliser sur tous nos combats.

Le Congrès réaffirme la nécessité d'une riposte organisée et structurée pour lutter contre la destruction systématique des droits et garanties et de notre modèle social.